



**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 21 OCTOBRE 2024**

Convocation le : 14 octobre 2024

Tél : 05 61 89 08 41

Étaient présents : Christian ADER, Jacques ALBENQUE, Claudette BOURREL, Lionel CLAVERIE, Louis DUCOS Franck FEUILLERAT, Guy FRANCO, Jenny LAFORGUE, René LOUGARRE, Marc TONELLI.

Absente représentée : Suzanne BERSON-BELLOT.

Secrétaire de séance : Guy FRANCO

Approbation à l'unanimité du procès verbal de la réunion du 12 août 2024.

TOITURE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux complémentaires au niveau de la toiture de l'Église doivent être réalisés. Ces travaux consistent à refaire le faitage et les arêtières. Un devis a été effectué par SUD GOUTTIERES – SARL CAMPET pour un montant de 3 440 € HT (soit 4 128 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le devis de SUD GOUTTIERES – SARL CAMPET pour un montant de 3 440 € HT

- de demander une subvention au Conseil Départemental à hauteur de 40 % pour nous aider à financer ces travaux.

Vote : 11 pour - 0 contre - 0 abstention

AIRE DE JEUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé de rajouter des jeux et des équipements au niveau de l'espace sportif – jeux à coté de l'Ecole (aire de jeux, citypark, terrain de tennis, skate park, parcours santé et un parcours VTT). Cette nouvelle installation sera accessible par les enfants du village.

Un devis a été demandé à PROZON pour des jeux à ressorts pour un montant de 2 244,43 € HT ainsi qu'un devis à SUD ENVIRONNEMENT pour des jeux petite enfance pour un montant de 4 950,78 € HT soit un total de 7 195,21 € HT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une aide financière à hauteur de 50 % a été demandée auprès des services de la CAF et qu'une demande de subvention peut être demandée auprès du Conseil Départemental pour compléter le financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide demander une subvention au Conseil Départemental à hauteur de 30 % pour venir compléter l'aide de la CAF.

Vote : 11 pour - 0 contre - 0 abstention

REMBOURSEMENT FRAIS FORMATION AGENTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la formation certiphyto du lundi 30 septembre 2024 qui a été suivi par nos 2 agents communaux, CARRETIER Gabriel et LOUGARRE Sébastien à TARBES. Il convient de leur rembourser le repas du midi pour un montant de 7,65 € chacun. Ainsi que les frais d'autoroute pour un montant de 13,80 € pris en charge par M. CARRETIER Gabriel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser :

- 7,65 € à LOUGARRE Sébastien pour le remboursement du repas du midi du lundi 30 septembre 2024, jour de formation.

- 21,45 € à CARRETIER Gabriel pour le remboursement du repas du midi et les frais d'autoroute du lundi 30 septembre 2024, jour de formation.

Vote : 11 pour - 0 contre - 0 abstention

PLUi ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique PLUi est en cours, elle se termine le 2 novembre.

QUESTIONS DIVERSES

- **A la demande de la Commission « Association », M. le Maire propose au Conseil Municipal le versement des sommes suivantes aux associations :**

- APE « Ecole buissonnière » 650,00 €

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition ci-dessus.

Vote : 11 pour - 0 contre - 0 abstention

- **Bâtiment PERBOST : information concernant l'avancée des travaux de l'entreprise LOUGARRE et le bail de location du 1er bâtiment.**
Information concernant le nouveau local de la société OGOXI, partie des locaux libérés par USIMETAL. Les anciens locaux vont être mis à disposition de l'entreprise SPIE pour l'installation de bureaux supplémentaires.
- **Cérémonie du 11 novembre à 11h au monument aux morts et vin d'honneur sous le porche de l'Eglise**
- **Notre Dame des Champs : proposition par Monsieur Bernard FOIX de la numérisation et remise en état de la statue. Intervention en bénévolat.**
- **Voeux du maire, le dimanche 5 janvier 2025**
- **Repas des anciens, le dimanche 12 janvier 2025**
- **Les appels émis par les centres d'opérations de la gendarmerie, de la police, des pompiers et du SAMU, s'identifieront sur votre téléphone par le « 0800 112 112 ». Les numéros d'appel d'urgence restent inchangés : le 17 pour la gendarmerie ou la police, le 18 pour les pompiers, le 15 pour la SAMU et le 112.**
- **France bosse, nouvelle entreprise de débosselage installée sur la zone Perbost, propose la prise en charge de la franchise pour les Inardais.**
- **La Communauté de Communes Coeur Coteaux Comminges s'engage dans une démarche de sensibilisation des propriétaires d'animaux et en particulier de chats. Cette action de sensibilisation s'oriente dans une démarche favorisant le contrôle de population des chats errants sur le territoire communautaire et rappelle l'intérêt de la stérilisation des chats.**
- **Samedi 26 octobre, journée citoyenne et opération de nettoyage au lac de la Hierle, information sur le site internet de la commune.**
- **Projet de mise en place d'un panneau de priorité rue des Mourères**
- **Point sur les travaux du retable et des peintures**
- **Recherche d'un emplacement pour la mise en place d'une bache à eau incendie, côte des Carcoulès**
- **Point sur le lotissement, en attente d'une prise de contact avec l'ABF (Architectes Bâtiment de France)**
- **Questionnement concernant la construction d'ombrières sur un terrain agricole**
- **Question concernant le transformateur EDF sur un terrain communal**

- **Question concernant la chaudière production d'eau chaude au stade : un devis est en cours**
- **Questionnement concernant la location de l'ancienne poste : logement, problème d'impayé avec le locataire. Petit local, une couturière s'est positionné pour louer cette partie**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 20 heures 45

Le secrétaire :

Le Maire :



